

Eaux de baignade en Paca : 98 % des sites sont conformes.

Marseille, le 27 juin 2018

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) vient de publier les résultats relatifs à la qualité de l'eau de baignade pour l'année 2017.

La baignade peut présenter des risques pour la santé des populations si une pollution affecte la qualité de l'eau. Le principal risque est infectieux, lié à la présence de germes pathogènes pouvant être à l'origine de pathologies de la sphère ORL, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

C'est pourquoi l'ARS Paca réalise chaque saison estivale (de juin à septembre) le contrôle sanitaire des eaux de baignade de près de 500 sites, en eau douce et en eau de mer :

- 402 sites de baignades en eau de mer ;
- 85 sites de baignades naturelles en eau douce ;
- 19 baignades artificielles en eau douce.

En 2017 cela a représenté **7 305 prélèvements** d'échantillons sur les plages, les lacs et les sites de baignade de notre région.

>>> Une eau de très bonne qualité

Globalement l'eau de baignade est de très bonne qualité dans notre région : 98 % des sites de baignade sont conformes. Seuls 8 sites de baignade présentaient une qualité de l'eau insuffisante, due principalement à des pluies importantes amenant des polluants par ruissellement sur les terrains en amont des baignades et plus rarement à des dysfonctionnements d'ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

La plupart des plages de notre région offrent une eau de qualité excellente ou de bonne qualité. Le classement des eaux de baignades présente 4 catégories selon la directive européenne 2006/7/CE :

- eau de qualité excellente ;
- eau de bonne qualité ;
- eau de qualité suffisante ;
- eau de qualité insuffisante.

Bien entendu, lors d'épisodes de pluies, le risque de pollution bactérienne est réel et bien souvent les mairies interdisent la baignade de façon préventive et les ouvrent à nouveau lorsque tout risque sanitaire est écarté.

>>> Une amélioration constante

Pour les rares plages où la qualité de l'eau de baignade est insuffisante, des actions sont actuellement menées par les communes en collaboration avec l'ARS Paca pour améliorer la qualité des eaux de baignade et garantir la sécurité sanitaire de la population : gestion des ouvertures et fermetures des plages, études de fond, dites « profil » des eaux de baignade, programmation de travaux sur les ouvrages de traitement des eaux usées.

>> Connaître la qualité des eaux de baignade en temps réel

<http://baignades.sante.gouv.fr>